

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

Convocations adressées le : mercredi 10 décembre 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ;

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant.

Absents excusés :

Olivier CONTE ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 25/12/10 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice - Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 30 mai 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2025-28** : Arrêté emprunt BEI - Troisième tirage au titre du Contrat de financement N° FI93-385 / FR conclu entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et la Banque Européenne d'investissement (ci-après, « BEI » ou le « Prêteur ») le 3 juillet 2023 ;
- **Arrêté 2025-29** : Désignation d'un représentant titulaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-val de Loire comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-30** : Désignation d'un représentant suppléant du Conseil de développement (CODEV) de Tours comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-31** : Désignation d'un représentant titulaire du Conseil de développement (CODEV) de Tours comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-32** : Désignation d'un représentant suppléant de la Fédération Familles rurales comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-33** : Désignation d'un représentant titulaire de la Fédération Familles rurales comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

- **Arrêté 2025-34** : Désignation d'un représentant titulaire du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-35** : Désignation d'un représentant suppléant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-36** : Désignation d'un représentant titulaire de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir, au collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-37** : Désignation d'un représentant suppléant de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir, au collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-38** : Désignation d'un représentant suppléant de l'Université de Tours, au collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-39** : Désignation d'un représentant titulaire de l'Université de Tours, au collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-40** : Désignation d'un représentant titulaire de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT) comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-41** : Désignation d'un représentant suppléant de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT) comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-42** : Désignation d'un représentant titulaire de l'Association des Paralysés de France (APF) du 37 comme membre du collège de représentants

d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

- **Arrêté 2025-43** : Désignation d'un représentant titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-44** : Désignation d'un représentant suppléant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-45** : Désignation d'un représentant titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-46** : Désignation d'un représentant suppléant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-47** : Désignation d'un représentant titulaire du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, au collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-48** : Désignation d'un représentant suppléant du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, au collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025-49** : Désignation d'un représentant suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-val de Loire comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

➤ **Signature des conventions suivantes :**

- **Convention de partenariat – Auto&Mobile**

➤ Signature des marchés du Syndicat des Mobilités de Touraine suivants :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
25008T01	MOBILIS SERVICES	Réalisation de comptages sur les modes actifs	Maxi : 100 000 €	06/10/2025

➤ Signature des avenants liés aux marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 suivants :

Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande Travaux préparatoires pour la démolition des bâtiments pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle (n°AC.2022.L2C.TPD) notifié à l'entreprise GARCIA FRERES le 01/10/2025

➤ Signature des marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 suivants :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
25.046.L2C	Groupement VERSPIEREN SA / MSIG INSURANCE	Marché de services d'assurances Lot 1 : Responsabilité civile du Maître d'ouvrage (RC MOA)	Montant total prime (HT) : 109 000.00 €	28/10/2025
25.047.L2C	Groupement VERSPIEREN SA / ALBINGIA	Marché de services d'assurances Lot 2 : Dommages ouvrage et constructeur non réalisateur (DO-CNR)	Montant total prime (HT) : 101 441.90 €	28/10/2025
25.048.L2C	Groupement VERSPIEREN SA / ALBINGIA/ MSIG INSURANCE/ HELVETIA	Marché de services d'assurances Lot 3 : Tous risques chantier montage-essais (TRCME)	Montant total prime (HT) : 836 119.00 €	28/10/2025

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **ACTE** les décisions prises par le mandataire passées pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguee du 19 février 2020.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,	Pour le Président et par délégation,
 Franck MAZET	 La Directrice, Soazic LE GUEN